

Nous admettons parfaitement M.^{me} de Mainte- non exécutant le combat au sabre; c'est là un trait qui caractérise l'art acrobatique provincial de l'an XI.

Mais, quant à la dernière affiche, que M. V. Derode semble prendre au sérieux, la moindre attention suffit pour démontrer qu'on ne doit la regarder que comme une plaisanterie.

Il est à remarquer que c'est sur ce même terrain que la génération actuelle voit s'élever un temple consacré au culte de Marie, la patronne des Lillois, qui ont donné tant de preuves de leur piété envers la Mère de Dieu.

Les assises du 4.^{me} trimestre s'ouvriront à Douai le 17 novembre, sous la présidence de M. Minet, assisté de MM. les conseillers Faucher et Grimbert.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

DU CANAL DE ROUBAIX.

(SUITE).

Ainsi que nos lecteurs ont pu le remarquer, la législation que nous avons donnée dans nos précédents articles ne comprend que les principes généraux qui régissent l'administration des canaux en France; nous nous sommes abstenus de rappeler les lois, ordonnances ou règlements qui ont trait à la police de la navigation; mais avant de parcourir la série des actes et des dispositions législatives qui forment l'histoire de notre canal, nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt le procès-verbal de son inauguration. C'est en effet cette époque (1843) qui peut servir de point de départ pour l'étude de cette matière :

« L'an mil huit cent quarante-trois, le dix du mois de décembre à une heure 1/2 de relevée, nous, maire de la ville de Roubaix, chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur, en présence de M. de S.-Aignan, conseiller d'Etat, préfet du département du Nord, et de M. le lieutenant-général comte Corbinau, commandant la 16.^{me} division militaire, de M. de Bavay, délégué de M. le ministre des travaux publics de Belgique, de M. le général Magnan, commandant le département du Nord; de M. Alphonse de Contencin, secrétaire général de la préfecture du Nord; de M. J. Messen, concessionnaire du canal; de M. Bosquillon, ingénieur en chef, directeur des ponts-et-chaussées; de MM. Busche et Mille, ingénieurs du chemin de fer; de M. Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées de l'arrondissement de Lille; de MM. Lebas, De Mat, Fumières, ingénieurs belges; de M. Th. Lestiboudois, député du Nord; de M. Josson, président du tribunal civil de Lille; de M. Courtin, procureur du Roi; de M. Delesalle-Desmedt, président de la Chambre de Commerce de Lille; de M. Gilson, président de la Chambre de Commerce de Tournay; de M. L. Bocquet, directeur des contributions indirectes du département du Nord; de M. de Lomas, sous-inspecteur des douanes en cette ville; de M. Cabaret, fondé de pouvoirs de M. Dosne, receveur-général des finances du département du Nord; de MM. de Montigny, colonel de la garde nationale de Lille; Delattre-Dupont, commandant du 5.^{me} bataillon de Lille; Jules Brame, maître des requêtes au conseil d'Etat; Brame, propriétaire à Lille; Maillot, capitaine d'artillerie; Delahaye, maire de Tourcoing; César Parent, maire de Lannoy; de MM. Storel, Bixio, Jonkère; de MM. Scrupel-Lefebvre, Th.^{me} Descat, Vincent Decarne, A. Lemaire, Roussel-Dazin, A. Mimerel, Motte-Duthoit, L. Lecomte, J.-B. Sellose, Motte-Bredart, Delebecq-Desfontaines, Delcourt-Beghin, Tiers-Bonte, F. Frasez, J. Lagache, Clarisse-

Desbarbieux, Salembier - Bulteau et Lepers-Agache, conseillers municipaux; de MM. Paul Defrenne, président du Conseil des Prud'hommes; Wattinne-Wattel, vice-président de la commission administrative de l'hospice; Werquin, suppléant du juge de paix; D'halluin, commandant par interim la garde nationale de cette ville, assistés de MM. A. Delaoutre et Larvin, nos adjoints; sur l'avis de réception provisoire du canal de Roubaix, qui nous a été donné par l'arrêté de M. le préfet du Nord, en date du 2 de ce mois, et la demande qui nous a été faite par M. Messen, concessionnaire du canal, demeurant en cette ville, nous sommes rendu de l'Hôtel de Ville, précédé par les musiques de la garde nationale et des sapeurs-pompiers, escorté par notre compagnie de sapeurs-pompiers, et par les détachements des douaniers de cette ville, au pavillon dressé sur le quai du Canal au pont du Galon-d'Eau, à l'effet de procéder à l'inauguration internationale des canaux de l'Espierre et de Roubaix, et à la réception solennelle du premier bateau, naviguant dans les eaux de ce canal, chargé de charbon par le sieur Jonville-Sapin, marchand en cette ville, lequel a offert, pour jouir de cette préséance, une prime de 500 fr. pour les pauvres, donation acceptée par le Conseil municipal, qui y a ajouté une subvention de 1,000 francs pour une distribution de charbon aux pauvres inscrits au bureau de bienfaisance.

M. Messen, concessionnaire du canal, prononce l'allocation suivante :

« Monsieur le maire, » Le canal de l'Espierre et la partie du canal de Roubaix qui s'étend de la frontière de Belgique au bassin de cette ville, sont enfin terminés, et nous vous amenons les premiers bateaux qui aient parcouru ce trajet. Cette œuvre, je l'appellerai immense, à cause des difficultés qu'il a fallu surmonter pour obtenir le résultat que les populations réunies autour de nous célèbrent en ce jour.

« Vous vous rappelez, Monsieur le maire, et vous, Messieurs, de l'administration municipale, toutes les phases de cette affaire; il vous a fallu un sentiment bien profond de vos devoirs, l'amour du bien public porté à un haut degré, pour que votre persévérance ne se soit pas découragée devant les attaques infatigables d'oppositions toujours renouvelées. Combien de fois suis-je venu vous arracher à vos travaux et réclamer un concours qui ne m'a jamais été refusé! Recevez-en, Messieurs, l'expression de toute ma reconnaissance; recevez surtout mes remerciements tout particuliers, vous, monsieur Mimerel, pour les démarches incessantes qui ont amené le résultat que nous célébrons aujourd'hui.

« Je ne puis vous dire, Messieurs, avec quelle bienveillance M. le Préfet nous a prêtés son appui en toute circonstance; remercions-en cet administrateur éminent qui a su comprendre les avantages qui résulteraient pour le département tout entier de l'ouverture de cette ligne de navigation.

« Cependant notre œuvre n'est pas accomplie, espérons que le gouvernement accordera quelques marques d'intérêt à une ville qui jette tant d'éclat sur l'industrie française; espérons que la pensée du grand homme, auteur du projet, sera enfin réalisée et que bientôt l'autre extrémité du canal nous verra réunis aux habitants de Lille, pour compléter l'inauguration de cette vaste entreprise.

« Monsieur le secrétaire-général, veuillez dire à M. le ministre, que vous représentez ici, combien nous sommes tous reconnaissants de la promptitude avec laquelle la Belgique a fait exécuter la partie de cette navigation internationale qui parcourt son territoire.

« Les canaux de l'Espierre et de Roubaix ont

fait l'objet d'une convention entre la Belgique et la France; cette convention a été ratifiée par les souverains des deux royaumes; la Belgique a terminé la partie qui lui incombait, elle demande que la France suive son exemple, et c'est alors seulement que s'opérera cette jonction depuis longtemps attendue, la réunion de la Deule à l'Escaut.

« Malgré les obstacles que la nature nous opposera, dans la partie du canal de Roubaix qui reste à terminer; malgré les désastres que d'ici vos yeux peuvent constater, et qui se traduiront en amères déceptions, nous espérons atteindre le but de nos efforts, si vous daignez, Messieurs, continuer de nous accorder votre précieuse intervention. »

J. VAVASSEUR.

(La suite à un prochain numéro).

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

(Du 23 au 29 octobre).

La fin de la dernière semaine n'a pas été heureuse. La baisse n'a cessé de faire des progrès sur la rente, qui a reculé successivement depuis le cours de 67, jusqu'à près de 66 fr.

Plusieurs circonstances ont contribué à entraîner ainsi les cours. Le marché a été encombré d'une masse de valeurs, par suite des nouvelles restrictions apportées aux avances de la Banque, qui ne prête plus, dit-on, que sur la rente. Mais ce qui a surtout provoqué la baisse de la rente, c'est l'espèce de panique qui s'est déclarée sur le Crédit mobilier, et les exécutions auxquelles cette panique a donné lieu. Quelques spéculateurs, qui avaient une forte position à la hausse sur cette valeur ont dû enfin lâcher prise, et la quantité des titres vendus à cette occasion a immédiatement fait rétrograder les cours du Crédit Mobilier de plus de 100 fr. en deux jours. Du 20 au 25 octobre, la réaction sur cette valeur n'a pas été moindre de 150 fr.

Les choses semblent avoir changé de face cette semaine. Dès lundi, la Bourse s'est beaucoup améliorée et elle a marché constamment dans une période ascensionnelle qui donne de bonnes espérances pour la liquidation.

Le cours de 66 fr. a arrêté complètement la baisse sur la rente. Les petits capitaux de la province sont arrivés en grand nombre et ont commencé à absorber les titres flottants. Au plus fort de la crise même, ils n'avaient jamais fait défaut à la rente, et les cours du comptant s'étaient montrés constamment égaux et même supérieurs aux cours à terme. La hausse spontanée qui vient de se produire a déjà déterminé des rachats de la part des vendeurs à découvert et des vendeurs de primes, dont la Bourse de demain va décidément fixer la position.

Le Crédit mobilier n'a point démenti, cette fois, les habitudes d'élasticité qui en ont fait la plus mobile et la plus variable de toutes les valeurs; il s'est relevé au-dessus de 1,400 fr. avec autant de promptitude qu'il était tombé à 1,340.

Les Chemins de fer n'ont pas cessé un seul instant d'être fermes. Ils ont à peine fléchi lorsque la rente baissait de 1 fr., et ils ont repris avec beaucoup de facilité depuis trois jours. Les achats au comptant se soutiennent sur toutes les lignes.

Les Valeurs industrielles n'ont pas beaucoup varié. Les Omnibus de Paris sont toujours fermes à 810. La Caisse générale des chemins de fer se maintient à 500.

La Caisse centrale de l'industrie est demandée à 152 50, et on attribue cette fermeté à l'excellente idée qu'a eu cette société de fonder une caisse des reports.

L'Union des Gaz a remonté à 225 et se tin encore à 210. Les Verreries donnent lieu à de

affaires suivies. Les actions des huiles-gaz inexplosibles sont recherchées comme un excellent placement, et les souscripteurs redoublent d'empressement à la veille de la clôture de l'émission. Créée sous les auspices les plus honorables, la Compagnie des lavoirs et bains publics de France vient d'ouvrir une souscription qui a déjà rencontré de vives sympathies.

J. PARADIS.

(Corresp. génér. de l'Industrie).

Nouvelles & Faits divers.

Dans le courant de la semaine dernière, dit le *Précurseur* d'Anvers, un monsieur parfaitement habillé entra un soir dans un de nos principaux estaminets-restaurants. C'était un homme d'un âge mûr, ayant l'air fort respectable; il était porteur d'un paletot assez ample et avait la tête couverte d'un gibus. Ce monsieur s'attabla tout près de la porte de la cuisine, donnant dans l'estaminet, et se fit servir un verre de bière.

Tout en le vidant et en fumant un excellent cigare, il ne cessait de jeter dans la cuisine d'où sortait, par la porte entrebâillée, l'odeur des excellents beefsteaks, que faisait griller la cuisinière, renommée pour ce mets, des regards d'envie et de convoitise. Profitant d'un moment, où elle sortit de son laboratoire pour venir poser devant quelques personnes assises plus loin, ses beefsteaks fumants, notre homme se faufila prestement dans la cuisine, n'y resta peut-être pas trois secondes, et revint se placer devant son verre.

Comme personne n'avait vu l'évolution du personnage, personne non plus ne remarqua de changement dans ses allures, si ce n'est un chien peut-être, un très-gros chien, couché non loin de la table où notre homme se trouvait assis. Ce chien qui n'avait pas même cru devoir se déranger, pour avoir sa part des beefsteaks apportés par la cuisinière, se sentit pris d'un amour subit pour notre homme, immédiatement après l'expédition de celui-ci. Il se rapprocha de lui, ne le quitta plus, et était continuellement à flairer ses poches.

L'intrus fit son possible pour éloigner la bête compromettante: en vain, celle-ci ne bougea pas et continua de flairer et de manifester de temps à autre l'intention de fouiller son museau dans lesdites poches. La chose devint tellement visible, que les habitués finirent par remarquer le manège.

Cela leur parut extraordinaire, la bête ayant la réputation de ne pas se lier facilement avec des étrangers. Ils ne savaient comment s'expliquer cette sympathie subite. Entretemps l'homme au gibus avait toutes les peines du monde à tenir à distance sa nouvelle connaissance.

Le mystère ne tarda pas à se dévoiler. Bientôt la servante ressortit de sa cuisine, presque en pleurant, et déclara qu'on venait de lui voler un magnifique morceau de *roastbeef*, dont elle se proposait de faire le soir même un certain nombre de beefsteaks du filet. Ses premiers soupçons tombèrent sur le chien, qu'elle accusa du méfait. Cette accusation fit intervenir le propriétaire de la bête.

Pendant qu'il s'efforçait de disculper l'animal, celui-ci fit une dernière attaque sur l'une des poches de son nouvel ami, réussit à y faire entrer son museau et en retira le *roastbeef* en litige. Qui fut penaud? Un moment après, l'homme au gibus s'éclaircit au milieu des rires de l'assistance, et sans demander son reste de la pièce de 50 centimes, qu'il venait de remettre à la servante pour payer sa consommation.

de ce que nous avons fait pour vous, ou de nous en faire perdre tout le fruit. C'est d'une soumission sage et éclairée que va dépendre le bonheur de toute votre vie et le repos du peu de jours qui nous restent. Nous n'exigerons pas de vous un sacrifice au-dessus de vos forces, nous ne vous prescrirons rien; mais nous vous montrerons la route à suivre et nous nous flattons que vous y entrerez de vous-même.

— Mon frère, interromp l'abbé, à quoi bon attendir ainsi cette chère enfant? N'a-t-elle pas toujours été un modèle d'obéissance et de douceur? Elle sait que vous ne pouvez rien lui ordonner qui ne soit pour son bien, et je réponds pour elle que vous n'éprouverez jamais de sa part le moindre chagrin: N'est-il pas vrai, Céline?

— Mon cher oncle, mon bon père, n'êtes-vous pas tous deux mes seuls guides, mes seuls soutiens dans le monde? Pourrai-je rejeter vos conseils sans me rendre coupable de la plus noire ingratitude? Non, vous me trouverez toujours soumise à vos volontés; mais je dois vous l'avouer: mon âme, effrayée des précautions mêmes que vous prenez en ce moment, craint d'être mise à une trop forte épreuve: il est des sacrifices que je ne pourrais vous refuser, mais qui empoisonneraient le reste de ma vie.

— Je te le répète, mon enfant, nous n'exigerons rien de toi. C'est à ta raison seule que nous en appellerons, si nous nous trouvons forcés de te demander un sacrifice. C'est maintenant à vous, jeune homme, à décider de notre bonheur ou de notre malheur commun. Vous m'avez demandé la main de Céline et je vous l'ai accordée. Vous avez reçu ma parole, je ne veux ni ne dois la rétracter; mais il est indispensable d'apporter quelques modifications au

consentement pur et simple que vous m'avez en quelque sorte arraché. Il n'a pu entrer dans ma pensée de donner ma fille à un étranger soumis à une autorité telle qu'il pourrait, d'un instant à l'autre, être obligé de l'abandonner pour aller combattre à deux mille quatre cents lieues d'elle, ou de la conduire elle-même dans des climats lointains, où elle serait exposée à des dangers de toute espèce et d'où probablement elle ne pourrait revenir pour nous fermer les yeux. Voici donc les conditions auxquelles seulement je puis réaliser la promesse que je vous ai faite :

Vous contracterez avec moi l'engagement formel et sur votre honneur, de vous faire naturaliser français, de regarder ce pays comme le vôtre, et de ne vous en éloigner sous aucun prétexte.

Vous observerez dans votre conduite politique la plus grande circonspection, gardant pour vous votre opinion personnelle, respectant celle des autres quand elle ne sera pas conforme à la vôtre, et évitant surtout les liaisons particulières qui pourraient compromettre l'honneur ou le crédit de notre famille.

Enfin, vous vous efforcerez de modérer la fougue de votre caractère; vous réprimerez principalement votre penchant à la jalousie, qui ne pourrait faire que le malheur de ma fille, et, plein de confiance dans sa sagesse et dans les sentiments qu'elle a pour vous, tous vos soins ne s'appliqueront désormais qu'à assurer sa félicité.

— Monsieur, répondit Télasco, tout devrait être facile quand il s'agit d'obtenir un bien plus précieux pour moi que tous les biens du monde; mais il est des choses qu'il m'est impossible de vous promettre. Pouvez-vous exiger que je ré-

nonce pour toujours à mon pays, à mon père? Que je me condamne à ne plus revoir celui qui m'a donné le jour et les lieux où j'ai passé ma jeunesse? J'y consentirais peut-être si j'avais la certitude qu'ils n'eussent jamais besoin de mon secours; mais je serais un infâme si je reniais mes devoirs envers eux.

— Télasco, toute espèce de raisonnement devient inutile, je vous ai fait connaître ma détermination, je n'en changerai pas. C'est à vous à juger si vous pouvez vous y conformer et à ma fille à décider si elle secondera les vœux d'un père ou si elle cédera aux vôtres, malgré le tableau que je viens de lui présenter.

— Vous connaissez, monsieur, tout l'excès de mon amour pour elle, il doit vous être un garant que je ne voudrais ni l'exposer, ni m'en séparer sans la nécessité la plus absolue.

— Je le conçois, mais... je ne veux pas discuter davantage; ma résolution est inébranlable.

Le vicomte qui, malgré l'assurance de ses paroles, ne comptait pas trop sur sa propre fermeté, se hâta de sortir pour échapper aux prières, aux supplications qu'il prévoyait devoir fondre sur lui, et conserver l'avantage qu'il venait de conquérir et dont il éprouvait intérieurement une sorte de fierté.

L'abbé, demeuré seul avec les jeunes gens, se trouvait dans un tout autre embarras. Il rendait justice aux intentions de son frère et ne pouvait qu'approuver les précautions qu'il prenait pour le bonheur de Céline; mais il manquait du courage nécessaire pour affliger par raison deux êtres qu'il aimait comme s'ils eussent été ses enfants. Il résolut donc de s'en tenir au rôle de médiateur ou à celui de consolateur, s'il ne pouvait parvenir à rapprocher les résolu-

tions si opposées du vicomte et du Mexicain. Pendant qu'il faisait ces réflexions, Céline était en proie à une profonde douleur. Elle voyait s'anéantir en un moment l'espérance qu'elle s'était plu à nourrir si longtemps. Trop soumise pour braver la volonté de son aïeul lors même qu'il lui laissait la liberté de lui désobéir, trop éprise pour rompre elle-même les nœuds qui l'attachaient à Télasco et prononcer sa propre condamnation, elle gardait le silence et tournait ses regards vers le Mexicain, comme pour attendre de lui un sacrifice qu'elle n'osait demander.

Celui-ci, de son côté, éprouvait les combats les plus violents. Renoncer à son pays lui semblait une lâcheté; perdre Céline était pour lui le plus affreux de tous les maux. Dans cette cruelle alternative, il ne pouvait se résoudre à faire un choix.

— Vous que je regardais déjà comme mon épouse, lui dit-il enfin, m'abandonnez-vous au sort qui m'accable, sans tenter au moins quelques efforts pour fléchir un père qui nous sacrifie tous deux à ses craintes chimériques ou peut-être à son ambition?

— Télasco, si vous saviez combien va me coûter l'obéissance que j'ai promise, vous ne soupçonneriez pas votre Céline de s'y soumettre sans avoir essayé tous les moyens de nous soustraire à cette dure nécessité; mais vous aussi, ne ferez-vous rien pour dissiper des craintes que vous appelez chimériques et qui malheureusement ne le sont pas?

R. DE MERCIENY.

(La suite au prochain numéro).